

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le VINGT-TROIS MAI à 19H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 MAI 2020, sous la présidence de Monsieur DOMPOINT Daniel, maire.

<u>Etaient présents</u>	: S. Chatelard, D. Dompont, M. Bouchard, M. Desigaud, F. Pichon, S. Rey, T. Piot, N. Violland, S. Schaff, M. Puymartin, J. Goujard, , G. Haller, Y. Dabrowski
<u>Absents excusés</u>	: C. Piot (pouvoir T. PIOT), P. Lecomte (pouvoir S.REY)
<u>Absents</u>	:
<u>Secrétaire de séance</u>	: N. Violland

EPF : CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION

Le maire, Daniel DOMPOINT a décidé d'exercer du droit de préemption sur le bien immobilier au 94 rue Hector Berlioz, BEAUREGARD, cadastré AA5 pour une superficie totale de 1 889 m².

Il propose l'intervention de l'EPF de l'Ain pour mener les négociations avec les propriétaires en vue de l'acquisition du ledit bien cité dessus pour une somme de 600 000 € (frais en sus).

L'ensemble du Conseil Municipal approuve et accepte à l'unanimité :

- Les modalités de portage de cette opération et notamment les modalités financières.
- Les mises à disposition des biens en question durant le portage réalisé par l'établissement.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'application de ladite délibération.

COMMISSIONS COMMUNALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les élections municipales du 15 et 22 mars 2020 ont entraîné le renouvellement des délégués pour les commissions communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne des délégués titulaires et suppléants.

- **URBANISME :**
 - Titulaire : M. BOUCHARD
 - Suppléant : T. PIOT
- **TRAVAUX :**
 - Titulaire : M. DESIGAUD
 - Suppléant : M. BOUCHARD
 - Référent ambroisie : M. DESIGAUD
 - Référents salles communales : S. CHATELARD, N. VIOLLAND, S. SCHAFF
- **BORDS DE SAONE :**
 - Titulaire : D. DOMPOINT
 - Suppléant : S. REY
- **ADMINISTRATION :**
 - Titulaire : S. CHATELARD
 - Suppléant : Y. DABROWSKI
 - Correspondant à la défense : M. BOUCHARD
- **FINANCES :**
 - Titulaire : Y. DABROWSKI
 - Suppléant : F. PICHON
- **APPEL D'OFFRES :**
 - Titulaire : D. DOMPOINT
 - Suppléant : M. BOUCHARD
 - Suppléant : Y. DABROWSKI
- **COMMUNICATION :**
 - Titulaire : P. LECOMTE
 - Suppléant : J. GOUJARD
- **ANIMATION :**
 - Titulaires : T. PIOT, G. HALLER, S. SCHAFF
 - Suppléant : P. LECOMTE, S. REY
- **SCOLAIRE :**
 - Titulaire : J. GOUJARD
 - Suppléant : S. CHATELARD, N. VIOLLAND, C. PIOT
- **CIMETIERE / EGLISE :**
 - Titulaire : P. LECOMTE
 - Suppléant : M. PUYMARTIN, N. VIOLLAND, C. PIOT
- **ENVIRONNEMENT / ECOLOGIE :**
 - Titulaire : S. CHATELARD
 - Suppléant : S. REY
- **SECURITE :**
 - Titulaire : M. DESIGAUD
 - Suppléant : S. CHATELARD, S. REY

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE (CCDSV)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les élections municipales du 15 et 22 mars 2020 ont entraîné le renouvellement des délégués pour les commissions des syndicats intercommunaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne des délégués titulaires et suppléants.

- **Conseillers Communautaires :**
 - Titulaire : Daniel DOMPOINT
 - Suppléant : Sandrine CHATELARD
- **Commission environnement, PCAET, gestion des déchets et aire des gens de voyage :**
 - Titulaire : S. REY
 - Délégué : J. GOUJARD
- **Commission économie :**
 - Titulaire : F. PICHON
 - Délégué : S. SCHAFF
- **Commission Culture, Tourisme et patrimoine, voie bleue :**
 - Titulaire : P. LECOMTE
 - Délégué : S. REY
- **Commission aménagement, logement mobilités durables :**
 - Titulaire : M. BOUCHARD
 - Délégué : S. CHATELARD
- **Commission locale évaluation charges transférées (CLECT) :**
 - Titulaire : D. DOMPOINT
 - Délégué : Y. DABROWSKI
- **Commission intercommunale des impôts directs (CIID) :**
 - Titulaire : F. PICHON
 - Délégué : M. PUYMARTIN
- **Commission finances et ressources humaines :**
 - Titulaire : F. PICHON
 - Délégué : G. HALLER
- **Commission Action Sociale, petite enfance et insertion :**
 - Titulaires : S. CHATELARD
 - Délégué : C. PIOT
- **Commission Assainissement et GEMAPI :**
 - Titulaire : M. DESIGAUD
 - Délégué : T. PIOT
- **Commission Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :**
 - Titulaire : Y. DABROWSKI
 - Délégué : D. DOMPOINT

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN PIZZAIOLO AMBULANT

Le Maire rappelle la délibération du 13 Juin 2019 N°2019-06-003 qui prévoit un emplacement pour un pizzaiolo ambulante, au prix de 150€ par trimestre, au lieu-dit « impasse F. Villon à l'entrée du village.

Explique qu'il serait souhaitable de revoir le tarif à la hausse, et fixe un montant de 100€ par mois.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL délibère à l'unanimité et accorde favorablement cette augmentation de 100€ par mois, à compter du 1^{ER} septembre 2020.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

NOMINATION DE 4 MEMBRES EXTERIEURS

Vu les articles L.123.4 du Code de l'action sociale et des familles et L.123.6 et R.123.7 du CASF et vu le décret ministériel du 6 mai 1995 qui définit les attributions d'un CCAS

Monsieur DOMPOINT Daniel, maire, propose quatre membres extérieurs.

1. Monsieur Michel CARLOT élu à l'unanimité
2. Madame Danielle CARLEVATO élue à l'unanimité
3. Monsieur André FARGET élu à l'unanimité
4. Monsieur Yann GEORGES élu à l'unanimité

NOMINATION DE REGISSEURS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 17 mai 2006 qui prévoit de créer une régie de recettes, pour les encaissements des locations de salle polyvalente et d'activités.

Apporte une modification à cette délibération à savoir :

Les encaissements des chèques se font après la location de la salle polyvalente ou d'activités.

Rappelle qu'il faut nommer des régisseurs pour encaisser les numéraires.

Il propose au Conseil Municipal de nommer comme régisseurs :

- Titulaire : Sandrine CHATELARD, 1ère adjointe
- Suppléante : Maria KRUCHTEN, secrétaire de mairie

Après avoir écouté l'exposé de M. le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL décide de retenir à l'unanimité les personnes désignées ci-dessus.

RESILIATION CONVENTION ASSOCIATION AICAR

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 mai 2015, qui prévoit une convention avec l'Association AICAR, pour la réalisation d'actions contribuant au développement de la culture.

Monsieur le Maire informe que la convention ne sera pas reconduite, au 1^{er} juin 2021, et par conséquent aucune subvention ne sera prévue à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de ne pas reconduire la convention et sa subvention
Demande à M. le maire d'en informer l'association AICAR

TARIF 2020 DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL qu'il serait possible de mettre en location la salle des associations qui se situe vers la bibliothèque municipale, à raison de 40€ la location par jour.

Rappelle que cette salle à a une capacité maximale de 20 personnes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de M. le maire de mettre en location la salle des associations qui se situe vers la bibliothèque municipale au prix de 40€ par jour et demande de prévoir une caution à 150€ demandée à chaque utilisateur.

ADHESION PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire informe le CONSEIL MUNICIPAL de l'adhésion à PANNEAU POCKET qui est une plateforme WEB servant à saisir des messages d'information publics et des alertes publiques. Ces messages sont affichés en temps réel ou programmés sur les application mobiles Panneau Pocket disponibles en téléchargement gratuit sous APP STORE et GGOGLE PLAY. Le montant annuel de cotisation s'élève à 130 €.